MAIRIE DE FERIN: 03 27 71 50 00 - mairie@ferin.fr - Site: http://www.ferin.fr



ACTUALITE de MAI 2020





Madame, Monsieur

Dans le cadre de la stratégie de dé-confinement, le gouvernement a décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Après une longue hésitation, la consultation de nombreux avis et une première intention de tout faire pour permettre cette rentrée, j'ai finalement décidé de ne pas rouvrir le groupe scolaire S. Lanoy.

Le caractère extrêmement contraignant du protocole sanitaire imposé pour cette ouverture, les consignes nombreuses et difficiles à respecter, le report de deux mois de la fin de l'état d'urgence sanitaire, le maintien de notre département en zone rouge, l'angoisse relevée auprès des agents de la commune et mon refus de faire prendre des risques à qui que ce soit, motivent ma décision.

Prenez soin de vous!

Monique PARENT

REMERCIEMENTS

- ✓ Un grand-grand merci à tous les bénévoles qui ont participé à la fabrication de masques.
- ✓ Merci aux volontaires de l'Education Nationale d'avoir gardé volontairement les enfants des soignants de Férin, Courchelettes et Lambres pendant la période de confinement.
- ✓ Merci aux agents et aux élus présents pour assurer la continuité du service public dans notre commune.
- ✓ Merci à nos commerçants pour l'approvisionnement des familles pendant la période de confinement. Leur existence est essentielle pour la vie de notre village. Continuons de les faire travailler!

LES MASQUES

En vue de la distribution, inscrivez-vous! Vous serez informés des dates ultérieurement.

Réservation au moyen du bulletin au dos :

- ✓ de préférence par mail en téléchargeant le bulletin sur le site de la mairie, mairie@ferin.fr
- ✓ en déposant votre bulletin en mairie

Renseignements en mairie 03.27.71.50.00 - Prévoir une pièce d'identité pour le retrait.

PERIODE DE CONFINEMENT

Ce qui a été fait ...

1 – La mairie est fermée. Un n° est à votre disposition si vous avez besoin de joindre les services **07.82.59.70.56**

La continuité des activités de l'Etat-civil, des services funéraires, de propreté de l'école qui accueille des enfants de soignants, d'enlèvement des ordures, de l'instruction de demandes d'urbanisme, de réservation/annulation de salles, est assurée. Les agents sont présents sur les lieux de travail par roulement ou travaillent à distance depuis leur domicile. Les signalements de la population férinoise peuvent arriver par appel au numéro ci-dessus mis en place temporairement ou par l'application Intramuros dans l'onglet « services – alerter ma mairie »

2 – Un sondage déposé sur Intramuros à propos du dé-confinement au 11 mai, a donné les résultats suivants : Intramuros compte désormais 253 abonnés. Seuls 35 d'entre vous ont participé au sondage. Résultats :

Non, une reprise est prématurée : 18

Oui au dé-confinement mais avec des précautions : 11

Oui, c'est bonne chose : 4

Autres réponses 2

- 3 Pour nos aînés, le registre du plan canicule permet de prendre des nouvelles de chacun et d'intervenir si besoin. Ce dispositif est habituellement utilisé en période de forte chaleur mais il peut aussi servir dans des circonstances exceptionnelles comme en période de crise sanitaire. Il a été complété et compte aujourd'hui environ 200 personnes inscrites. Les inscriptions sur le registre sont toujours possibles.
- 4 Le 8 mai, je déposerai une gerbe au monument aux mortx en présence de deux anciens combattants.
- 5 La commune a sollicité du Président du Conseil Régional, Xavier BERTRAND, une délégation pour l'attribution d'une aide exceptionnelle à nos commerçants et artisans. Cette aide vise à soutenir nos petites entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire.
- 6 Entretien des espaces verts : l'entretien de l'espace public a repris.





RESERVATION MASQUES

Nom	Adresse	
Personnes au foyer :		
Nombre d'adultes et ados :		
Nombre d'enfants de 6 à 11 ans :		
N° de téléphone	_	Prévoir une pièce d'identité pour la distribution

Centre Socioculturel SIRA:

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Face à la crise sanitaire actuelle, **le Relais Assistants Maternelles** ne pourra pas maintenir ses accueils collectifs jusqu'au mois de juillet.

Il en va de même des accueils du **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP**) organisés 2 samedis matins par mois sur la commune de Féchain. La structure reste fermée jusque fin août.

Toutefois, **le RAM reste joignable par mail ou par téléphone** pour informer les familles à la recherche d'un mode d'accueil, pour les assistantes maternelles ayant besoin d'une information, d'une écoute.

Le service accompagne, à distance, depuis le début de l'épidémie, les familles et les professionnelles de l'accueil à domicile.

Si besoin, le RAM pourra recevoir le public sur rendez vous, selon un protocole bien défini, dés le 11 mai.





Les agents de la commune s'efforcent de maintenir nos rues propres. Protégez-les!





AGRICULTURE – EXPERIMENTATION PROJET ECO-PHYTO

Dans le cadre de l'ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau) de Férin, le bureau d'étude GEONOR, accompagne Douaisis Agglo et les agriculteurs. Il travaille sur un projet pour une nouvelle culture SANS PHYTOS sur les aires d'alimentation du captage de Férin.

L'expérimentation devrait durer 3 ans pendant lesquels les sols, la faune (insectes) et les coûts seront analysés.

Ces cultures n'ont pas besoin de pesticides et pourraient être utilisées pour l'alimentation animale, la biomasse et la méthanisation.

Espoir : à terme ces cultures seront-elles une solution en ZNT (zones de non traitement) autour des habitations ?

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DOUAI



ARRETE MUNICIPAL

N°21-20

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ECOLE SUZANNE LANOY ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DAME TARTINE COVID 19

MAIRIE DE FERIN

La Maire de la Commune de FERIN ;

Vu l'article 72 alinéa 3 de la Constitution consacrant le principe de la libre administration des Collectivités

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID 19,

Vu le protocole sanitaire relatif a la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et

Considérant la décision du Gouvernement de rouvrir progressivement les écoles le 11 mai dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires,

Considérant le caractère extrêmement contraignant du protocole sanitaire,

Considérant l'impossibilité de garantir le respect absolu des prescriptions du protocole sanitaire, notamment les gestes barrières, en permanence, par les enfants,

Considérant les avis pris auprès du personnel d'enseignement et des agents de la collectivité sur l'application de ces règles,

Considérant le faible nombre d'enfants à accueillir déclaré par les familles,

Considérant l'importance des moyens à mettre en place pour assurer le bon déroulement de cet accueil,

Considérant les avis émis par les élus de la collectivité, et certains habitants,

ARRETE

ARTICLE 1:

L'école Suzanne Lanoy et le restaurant scolaire « Dame Tartine » de la commune

de FERIN ne rouvriront pas jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2:

Madame la Maire, le secrétaire de mairie et Madame la Directrice de l'école sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous préfet de DOUAI et Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.





RESTOS DU CŒUR

La campagne d'été débutera le 6 mai Renseignements auprès de **Murielle Carette** 03.27.71.50.00